



Direction Citoyenneté et Solidarités
Service Etat-Civil

arrêté n°
DG_AR_2025_051

ARRÊTÉ

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction Générale relative à l'état civil, notamment son titre 1er, chapitre 1er, section 1ère,

CONSIDÉRANT que le Maire et les Adjointes seront absents de la commune le 31 mai 2025,

Article 1 :

Madame Anne OLIVIER, Conseillère Municipale, est déléguée pour exercer les fonctions d'officier d'état civil en vue de procéder au mariage de :

Madame COLIN Ophélie et Monsieur CRÉEL Théry

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à Anne OLIVIER et joint à l'acte de mariage des susnommés.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Chapelle-sur-Erdre
Le 15 mai 2025

Le Maire,

Laurent GODET